



# COMMUNIQUÉ

FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT  
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 13 mai 2014

La Poste

## Distribution de propagande électorale par IP *(imprimé publicitaire)*

Le Groupe La poste a négocié un contrat pour la distribution de propagande politique au profit du front national, cette distribution se faisant à découvert.

Au-delà des engagements citoyens de toutes et tous, nombre de postiers sont heurtés par l'obligation de distribuer une propagande émanant d'un parti politique. Le FN bien que reconnu légal, de par ses idées peut entraîner des situations contradictoires voire conflictuelles.

Les postiers assurent un service public garant de valeurs qui ne peuvent être associées à toutes formes de rejet, de discrimination ou d'opposition au droit de revendiquer contrairement à l'idéologie largement véhiculée par l'extrême droite.

Le risque est grand pour que le facteur entre autres, soit associé à l'auteur des écrits distribués.

La CGT a interpellé le Directeur du courrier. La Poste se réfugie derrière l'obligation de distribuer tout ce qui n'est pas condamné par la loi et dont le contenu ne contiendrait pas de propos contrevenant au droit du commerce.

***Pour la CGT: l'argent ne justifie pas toutes les pratiques.***

La Poste doit imposer pour toute communication politique, une mise sous enveloppe ou blister, rendant impossible l'identification visuelle immédiate quel que soit le parti politique ou la liste.

La Poste ne peut contraindre les facteurs à distribuer aux domiciles où il y a mention "stop pub".

Les postiers entendent assurer le service public mais ils ne peuvent être ignorés et doivent être entendus sur toutes les questions.